

Les dispositifs d'encouragement au développement de la petite enfance à la Ville de Lausanne : état des lieux et perspectives

Annexe au rapport-préavis « Encouragement au développement de la petite enfance », réponse au postulat de Mme Anaïs Timofte « Une vision globale pour le développement de l'enfant et l'équilibre familial : garantir des places d'accueil pour tous et promouvoir l'encouragement précoce » et réponse au postulat de Mme Alix Aubert « Aide à la sociabilisation des familles via les crèches ».

Mars 2026

Table des matières

1. Introduction	2
2. L'encouragement au développement de la petite enfance	2
3. Le développement de la petite enfance : enjeux nationaux et internationaux	4
3.1 Introduction	4
3.2 Cadre international et recommandations	4
3.3 Situation suisse et enjeux locaux	5
3.4 Politiques et pratiques de la petite enfance dans le canton de Vaud	8
3.5 Politiques et pratiques de la petite enfance à Lausanne	9
4. Méthodologie	11
5. Définition	12
5.1 De l'encouragement précoce à l'encouragement au développement de la petite enfance	12
6. Dispositif de la petite enfance	12
7. Conclusion	15
8. Bibliographie	16
9. Annexe	17

Préambule

Ce document constitue l'annexe technique au rapport-préavis « Encouragement au développement de la petite enfance ». Il vise à apporter une réponse structurée au postulat de Mme Anaïs Timofte « Une vision globale pour le développement de l'enfant et l'équilibre familial : garantir des places d'accueil pour tous et promouvoir l'encouragement précoce » et au postulat de Mme Alix Aubert « Aide à la sociabilisation des familles via les crèches ». Il a pour objectif de présenter un état des lieux de l'encouragement au développement de la petite enfance à Lausanne et de préciser les orientations de la Ville dans ce domaine. En proposant une vision globale qui dépasse la seule mission de garde, il met en lumière les enjeux de socialisation, de prévention, de soutien à la parentalité et d'équité des chances, et identifie les leviers d'action possibles pour y répondre de manière cohérente et coordonnée.

1. Introduction

Au-delà des réponses ponctuelles aux postulats, cette annexe vise à offrir une vision d'ensemble du dispositif lausannois en matière de petite enfance. Elle permet de situer l'action de la Ville dans un contexte plus large : scientifique, institutionnel et politique, et de rendre lisible un champ d'intervention qui mobilise de nombreux acteurs et compétences.

Le document s'ouvre sur un rappel des enjeux liés aux premières années de vie et des cadres nationaux et cantonaux qui structurent l'action publique. Il présente ensuite l'évolution de la politique lausannoise de la petite enfance, depuis le développement de l'accueil de jour jusqu'à l'élargissement progressif des prestations vers la prévention, la socialisation et le soutien aux familles.

Sur cette base, il expose la méthodologie retenue pour établir l'état des lieux et propose une définition partagée de l'encouragement au développement de la petite enfance. Il débouche enfin sur des axes de développement destinés à renforcer la cohérence, l'accessibilité et la coordination des prestations existantes.

L'objectif est de permettre au Conseil communal de disposer d'une lecture structurée et stratégique : comprendre le cadre, mesurer les enjeux et apprécier les marges d'action dont dispose la Ville pour consolider une politique publique essentielle à l'équilibre familial et à l'équité des chances.

2. L'encouragement au développement de la petite enfance

Les premières années de vie des enfants sont d'une importance décisive pour leur avenir. D'après les écrits de Boris Cyrulnik, tous les chercheurs ont souligné unanimement l'importance des 1'000 premiers jours de la vie d'un enfant dans sa structuration psychique et intellectuelle. En effet, durant cette période, qui va de la naissance à la 5^e année, non seulement l'enfant développe les premiers jalons de sa personnalité, mais acquiert des compétences essentielles pour la suite de ses apprentissages. La recherche scientifique l'a confirmé en soulignant l'importance de la stimulation intellectuelle des enfants et les bénéfices d'une éducation sécurisante, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés.

En outre, malgré l'expansion de l'éducation constatée des dernières années, les résultats des études sur la performance scolaire montrent toujours qu'il existe un lien entre l'origine familiale et le succès de l'éducation. En d'autres termes, les enfants provenant de familles défavorisées sur le plan socio-économique ainsi que de familles éloignées de la formation – de nombreuses familles issues de l'immigration relèvent aussi de cette catégorie – ont déjà moins de chances au départ lorsqu'ils commencent leur vie scolaire¹.

Il est donc fondamental de mettre en place des mesures d'encouragement à l'enfance, dès la petite enfance, afin notamment de compenser ces inégalités dès l'origine.

L'encouragement dit parfois « précoce » vise à offrir à tous les enfants, indépendamment de leur milieu d'origine, un cadre stable, stimulant et bienveillant, favorisant leur développement global au niveau cognitif, physique, relationnelle et psycho-sociale.

Du point de vue théorique, plusieurs courants en psychologie du développement ont souligné l'importance d'un environnement riche et sécurisant dès les premiers mois de vie. Jean Piaget, par exemple, a montré que les premières expériences sensori-motrices étaient fondamentales dans la construction des structures cognitives. Lev Vygotsky, quant à lui, a insisté sur le rôle de l'interaction sociale et du langage dans le développement de la pensée,

¹ D. Edelmann « Frühe Förderung von Kindern aus Familien mit Migrationshintergrund – von Betreuung und Erziehung hin zu Bildung und Integration ». In : Stamm, Margrit; Edelmann, Doris (éds.) Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung. Was kann die Schweiz lernen, Zürich, 2010

introduisant la notion de zone proximale de développement, c'est-à-dire l'espace dans lequel l'enfant peut évoluer grâce au soutien d'un adulte ou d'un pair plus compétent.

Par ailleurs, les travaux de Bronfenbrenner et son modèle bioécologique rappellent que le développement de l'enfant est influencé par plusieurs systèmes imbriqués (famille, école, communauté, société), ce qui renforce l'idée que des actions coordonnées à plusieurs niveaux sont nécessaires pour un développement optimal. Plus récemment, les recherches en neurosciences ont confirmé que les connexions neuronales se formaient de manière particulièrement intense dans les premières années de vie et que les expériences précoces, positives ou négatives, laissaient une empreinte durable sur le fonctionnement du cerveau.

L'encouragement à la petite enfance repose donc sur une compréhension fine du développement de l'enfant, mais également sur une vision sociale de l'éducation. Il s'agit de reconnaître que l'équité des chances ne peut advenir sans une prise en compte active des disparités de départ. Cela implique une conception proactive de l'État et des institutions éducatives, en faveur de la justice sociale.

Sur le plan pratique, cela se traduit notamment par la mise en place de structures d'accueil de qualité pour la petite enfance, accessibles financièrement et culturellement. Ces structures doivent offrir un encadrement professionnel, fondé sur une pédagogie bienveillante, individualisée et plurilingue si nécessaire. Les programmes d'éveil linguistique, de socialisation précoce et d'apprentissage par le jeu ont démontré leur efficacité dans de nombreux contextes.

En outre, le lien avec les familles doit être central. Des dispositifs de soutien à la parentalité, comme les visites à domicile, les ateliers parents-enfants ou encore les espaces d'écoute, favorisent une coéducation constructive. Certains pays, comme les pays nordiques ou l'Allemagne avec ses « Frühe Hilfen² », que l'on pourrait traduire comme service d'intervention précoce, ont mis en œuvre des modèles intégrés où santé, éducation et accompagnement social collaborent étroitement.

L'encouragement à la petite enfance s'impose aujourd'hui comme un levier essentiel pour favoriser l'équité des chances et le développement harmonieux de tous les enfants, dès les premiers mois de vie. Les fondements théoriques issus de la psychologie du développement, des neurosciences et des sciences sociales convergent pour souligner l'impact décisif des expériences vécues dans la petite enfance, tant sur le plan cognitif que socio-affectif.

² Nationale Zentrum Frühe Hilfen (NZFH), "Begriffsbestimmung Frühe Hilfen" (adoptée en 2009), dans Bundesinitiative Frühe Hilfen

3. Le développement de la petite enfance : enjeux nationaux et internationaux

3.1 Introduction

Les premières années de vie constituent une période critique pour le développement cognitif, affectif, social et langagier des enfants. La recherche scientifique internationale souligne l'importance d'un environnement sûr, stimulant et bienveillant pour favoriser le développement global dès la naissance³. Les fonctions cognitives et socio-émotionnelles sont particulièrement sensibles entre 0 et 4 ans, période durant laquelle des stimulations adaptées contribuent à construire des bases solides pour l'apprentissage et l'intégration sociale future⁴.

3.2 Cadre international et recommandations⁵

Les recommandations internationales sont explicites quant à l'importance à accorder à la protection et à l'éducation de la petite enfance. La Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Organisation des Nations unies (ONU) le 20 novembre 1989, recommande dans son article 18 aux États d'accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et d'assurer la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants. Cette convention spécifie que l'État doit s'assurer qu'ils ont accès aux soins et aux services leur permettant de s'intégrer socialement et de s'épanouir personnellement.

Cette Convention, dont la Suisse est signataire depuis 1997, stipule :

« Chaque enfant a des droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il soit [en situation de handicap], et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice. »

« Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que ses droits sont respectés. Il doit aider ses parents à protéger ses droits et à créer un environnement qui lui permette de grandir et de développer son potentiel. »

« Il a droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut (l'aider) à rester en santé. »

« Les enfants ayant un handicap doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie collective. »

La Convention internationale des droits de l'enfant engage à placer « l'intérêt supérieur de l'enfant [comme] considération primordiale » à chaque décision concernant les enfants, « et à assurer aux enfants la protection et les soins nécessaires à leur bien-être », compte tenu des droits et devoirs de leurs parents, tuteurs légaux ou autres personnes légalement – ou par délégation – responsables de ceux-ci, et, à cette fin, de prendre toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

Dans ce cadre, l'État « assure la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants ».

³ Boyden, J. (2015). *Childhood and adolescence : Global perspectives*. Routledge

⁴ OMS. (2020). *Nurturing care for early childhood development*. Geneva : World Health Organization

⁵ Broyon, M.-A., Memishi, A., & Akkari, A. (2025). *Les espaces et dispositifs d'encouragement précoce dans le canton de Genève : Consultation et perspectives*. Université de Genève, Équipe de recherche en dimensions internationales de l'éducation (ERDIE), & Bureau de l'intégration et de la citoyenneté

Service de la petite enfance

Une autre organisation dont la Suisse est membre a émis des recommandations explicites sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants. L'OCDE⁶ mentionne cinq outils qui favorisent la qualité dans les interactions quotidiennes des enfants :

1. Les normes de qualité, la gouvernance et le financement
2. Des cadres de repères communs, de curriculum et de pédagogie
3. Le développement et la qualification des professionnels
4. L'observation du suivi et des données
5. La participation et l'engagement familial et communautaire

L'application de ces normes et cadres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est ardue dans le cas de la Suisse en raison de la décentralisation poussée de l'éducation. Toutefois, la Confédération, les Cantons et les Communes exercent des responsabilités particulières pour s'assurer de l'accueil précoce de qualité. Le cadre international rappelle le rôle proactif des pouvoirs publics dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et notamment dans le soutien aux familles et communautés les plus fragiles.

Enfin, plusieurs organisations internationales préconisent l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les systèmes éducatifs, y compris dans les structures d'accueil de la petite enfance. L'OCDE⁷ identifie 3 catégories pouvant être regroupées sous ce terme : les déficiences, les difficultés et les désavantages :

1. Les déficiences incluent des troubles médicaux tels que le syndrome de Down, l'autisme, ou des déficiences sensorielles et motrices, liés à des limitations physiques ou neurologiques.
2. Les difficultés concernent des troubles affectifs, comportementaux ou d'apprentissage, souvent liés à des interactions complexes avec l'environnement, comme des troubles dyslexiques, de l'attachement, ou des changements familiaux.
3. Les désavantages résultent de facteurs socio-économiques, culturels ou linguistiques, tels que la précarité ou la barrière de la langue, avec pour objectif éducatif de réduire les inégalités et favoriser l'intégration.

3.3 Situation suisse et enjeux locaux

Contexte politique et social⁸

En Suisse, la gouvernance de la petite enfance est complexe du fait de sa structure fédérale, qui divise les responsabilités entre la Confédération, les Cantons et les Communes, tout en impliquant des collaborations avec des entités publiques, associatives et privées. Ce système de gouvernance partagée et dispersée pose des défis en matière de cohérence, de centralisation et de coordination entre les différents domaines impliqués tels que l'éducation, le social, la santé et l'intégration. La répartition des responsabilités en matière de conceptualisation-standardisation, de financement et de tutelle entre les 3 niveaux de l'État engendre un manque de coordination, l'absence de standards harmonisés, des inégalités d'accès aux prestations ainsi qu'un financement fragmenté, ce qui nuit à l'élaboration d'une politique nationale cohérente et équitable. C'est dans cette perspective que Burger et al.⁹ suggèrent de renforcer l'institutionnalisation de ces responsabilités au niveau fédéral, afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes spécifiques limités dans le temps. Ces mêmes auteurs recommandent une approche de la politique d'accueil de la petite

⁶ OCDE. (2021). *Starting strong 2021: Early childhood education and care*. OECD Publishing

⁷ OCDE. (2008). *Élèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux : Politiques, statistiques et indicateurs*. Paris : OCDE Publishing

⁸ Broyon, M.-A., Memishi, A., & Akkari, A. (2025). *Les espaces et dispositifs d'encouragement précoce dans le canton de Genève : Consultation et perspectives*. Université de Genève, Équipe de recherche en dimensions internationales de l'éducation (ERDIE), & Bureau de l'intégration et de la citoyenneté

⁹ Burger, K., Neumann, S., & Brandenburg, K. (2017). *Études sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse : Aperçu de la situation actuelle et recommandations politiques*. Jacobs Foundation

enfance, qui soit aussi intégrée que possible à tous les niveaux politiques et administratifs, dotés de pouvoirs décisionnels, l'objectif étant de coordonner les actions et d'éviter l'éparpillement des mesures.

Pour Maleq¹⁰, les services d'accueil de la petite enfance représentent un enjeu majeur dans le débat politique en Suisse. Ce sujet suscite des divergences quant à son positionnement entre sphère privée et responsabilité publique. D'un côté, certains courants politiques estiment que l'accueil préscolaire relève principalement du choix et de la charge des familles, tandis que d'autres y voient un levier fondamental pour garantir une éducation équitable et favoriser l'inclusion sociale dès le plus jeune âge. Cette tension reflète des orientations idéologiques contrastées. Les partis conservateurs privilégient une approche fondée sur la responsabilité individuelle, tandis que les partis de gauche défendent une implication plus forte de l'État. Les partis du centre, quant à eux, adoptent une position plus nuancée, cherchant un équilibre entre la promotion de la participation des femmes au marché du travail et le respect d'une certaine retenue en matière d'intervention publique.

La littérature internationale et nationale montre que la fréquentation de structures d'accueil diversifiées hors du cercle familial favorise le développement cognitif et socio-émotionnel des enfants. L'accès aux services contribue également à atténuer les inégalités éducatives, en particulier pour les enfants provenant de milieux socio-économiquement défavorisés¹¹. En Suisse comme ailleurs, l'investissement dans la petite enfance est souvent présenté par les politiques publiques comme un moyen de promouvoir une meilleure équité des chances pour tous les enfants.

Une étude menée par BAK Economics¹², à la demande de la Fondation Jacobs, montre que les investissements dans les crèches et les familles de jour, ainsi que le soutien aux enfants défavorisés en Suisse, commencent à générer des bénéfices économiques après 10 ans. Cette recherche, la première du genre en Suisse, identifie 4 avantages économiques clairs : elle allège le fardeau de la garde d'enfants, permettant ainsi aux parents, particulièrement aux mères, de participer davantage au marché du travail et d'augmenter leur expérience professionnelle ainsi que leurs revenus. Elle favorise également le développement précoce des compétences chez les jeunes enfants, améliorant leurs résultats scolaires futurs et augmentant leurs revenus potentiels. En outre, elle a un impact positif sur la santé, ce qui contribue à réduire les coûts de santé et sociaux. Ces résultats, démontrant une augmentation de 0,50 % du PIB suisse, soulignent l'importance de développer une politique cohérente pour la petite enfance en Suisse.

Lors d'une conférence en 2024, Conus souligne l'importance pour les professionnel-le-s du soutien à la parentalité de développer une culture commune, qui pourrait être encouragée par la création d'un concept cantonal d'encouragement précoce. Ce concept devrait inclure la co-construction d'une vision centrée sur les enfants, visant à harmoniser les missions et les différentes approches professionnelles.

Dans un autre article, le même auteur explore les dynamiques de collaboration et de coordination au sein des réseaux de soutien à la parentalité pour les jeunes enfants dans un contexte cantonal suisse¹³. Son étude souligne que les initiatives de soutien à la parentalité jouent un rôle essentiel dans les politiques d'encouragement précoce et révèle la complexité des collaborations entre les divers acteurs provenant de multiples disciplines et secteurs

¹⁰ Maleq, K. (2023). Analyse de l'émergence de la Commission suisse pour l'UNESCO comme actrice centrale dans l'élaboration d'une politique de la petite enfance en Suisse. *L'éducation en débats : Analyse comparée*, 9, 40–53

¹¹ Conus, X., & Knoll, A. (2020). Politiques et usages autour de l'accueil extrafamilial institutionnel des jeunes enfants en Suisse : entre disparités et inégalités. *Enfances, Familles, Générations*, (35)

¹² BAK Economics AG. (2020). Modèle global économique pour l'analyse relative à la politique de la petite enfance [Résumé]. Jacobs Foundation

¹³ Conus, X. (2023). La délicate articulation du réseau du soutien à la parentalité de jeunes enfants dans un canton suisse. *Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit / Revue suisse de travail social*, 31(2023_4)

professionnels. Malgré l'existence de collaborations fructueuses, l'auteur identifie une nécessité critique de renforcer la coordination par la mise en place d'un environnement institutionnel adéquat. Les résultats indiquent que l'amélioration de l'articulation de ces réseaux est impérative pour augmenter l'efficacité des soutiens offerts aux familles.

Approches de la petite enfance : cadre fédéral et diversités cantonales

En Suisse, la politique dédiée à la petite enfance reste difficile à cerner, notamment parce qu'aucun cadre éducatif commun n'a été établi au niveau national. Cette situation s'explique en partie par la grande diversité culturelle et organisationnelle du pays : les pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants varient fortement entre régions urbaines et rurales et chaque canton suit ses propres orientations. Ces différences rendent complexe la construction d'une stratégie fédérale homogène.

Malgré cette absence de ligne directrice nationale, le Conseil fédéral a récemment proposé une vision d'ensemble des enjeux liés à la petite enfance. En s'appuyant largement sur les travaux de la Commission Suisse pour l'UNESCO¹⁴, ce rapport met en avant la nécessité d'une approche globale, ouverte à la collaboration entre plusieurs domaines. Y sont abordés non seulement les structures d'accueil et les services destinés aux jeunes enfants, mais aussi l'accompagnement parental, l'accès précoce aux soins dès la grossesse, la promotion des compétences langagières, les dispositifs de soutien à domicile pour les familles vulnérables, ainsi que les espaces de socialisation destinés aux parents et aux enfants. L'ensemble constitue une tentative de dresser un panorama cohérent et complet des besoins du secteur, malgré l'hétérogénéité persistante des pratiques cantonales.

Offre et utilisation des services d'accueil extrafamilial en Suisse

En Suisse, le choix de recourir à un mode d'accueil extrafamilial relève principalement de la décision des parents, qui assument une grande partie des frais, particulièrement dans les cantons germanophones. Selon l'OFS, près d'un tiers des familles ne fait appel à aucune forme de garde, qu'elle soit institutionnelle ou informelle.

Au cours des dernières années, le nombre de places au sein des structures d'accueil crèches, garderies ou autres dispositifs a fortement augmenté. Cette croissance s'explique en partie par le programme fédéral temporaire de soutien financier, qui favorise la création de nouvelles places, mais également par l'évolution des réalités familiales, impliquant plus fréquemment une activité professionnelle de la part des deux parents. En parallèle, le Parlement¹⁵ a élaboré un contre-projet visant à introduire un soutien financier direct aux familles sous forme d'allocations ou de « bons de garde ». Cette mesure, préparée depuis 2023 et adoptée progressivement entre mai et décembre 2025¹⁶, prévoit une allocation destinée à tous les enfants jusqu'à 8 ans confiés à une garde extrafamiliale, avec un montant minimum mensuel modulé selon la durée de la garde. L'objectif de ce dispositif est double : permettre aux familles de réduire le coût de la garde et encourager un accès équitable à des structures d'accueil de qualité pour tous les enfants, indépendamment de la situation financière de leurs parents. Aujourd'hui, cette allocation, associée aux conventions-programmes conclues avec les cantons et un financement fédéral partiel, constitue une pièce centrale du futur système de soutien à l'accueil extra-familial, garantissant à la fois la pérennité des places créées et un soutien direct aux familles qui les utilisent.

¹⁴ Commission suisse pour l'UNESCO. (2019). Instaurer une politique de la petite enfance : un investissement pour l'avenir. Berne : Commission suisse pour l'UNESCO.

¹⁵ Parlement.ch. (2025, mai). Nouvelle loi sur le financement de la garde d'enfants.
<https://www.parlament.ch/fr/services>

¹⁶ Parlement.ch. (2025, décembre). Compromis final sur l'allocation de garde et les conventions-programmes.
<https://www.parlament.ch/fr/services>

Malgré ces progrès, l'offre reste marquée par des disparités importantes. Elle est nettement plus développée dans les grands centres urbains comme Zurich ou la région lémanique, et de manière générale plus étendue en Suisse romande qu'en Suisse alémanique¹⁷.

Dans les zones rurales des cantons germanophones ou au Tessin, les parents privilégient souvent des solutions informelles. Les grands-parents constituent d'ailleurs l'un des modes de garde les plus courants dans ces régions¹⁸. Cette prédominance des solutions non institutionnelles est notamment associée au fort taux de travail à temps partiel des mères en Suisse.

Sur le plan social, la synthèse de recherches menée par Conus et Knoll¹⁹ montre que les enfants issus de familles socialement favorisées recourent davantage aux structures d'accueil institutionnelles que ceux de milieux modestes. Selon ces auteurs, les inégalités d'accès sont donc avant tout d'origine socio-économique, davantage que liées à des normes culturelles familiales traditionnelles ou au statut migratoire.

En parallèle de l'accueil formel, il existe une large palette de lieux collectifs dédiés aux enfants d'âge préscolaire et à leurs accompagnants. Ces espaces – groupes de jeux, activités parents-enfants, programmes d'éveil, centres familiaux, aires de jeux, bibliothèques ou ludothèques adaptées, maisons de quartier – offrent à la fois des possibilités d'exploration et de socialisation pour les enfants et des moments d'échange pour les adultes²⁰. Étant majoritairement portés par des associations, fondations ou collectifs de parents, leur distribution territoriale et leur fréquentation demeurent toutefois difficiles à cartographier.

Enfin, des dispositifs plus ciblés existent pour accompagner les enfants présentant des besoins spécifiques, qu'ils soient liés à des difficultés de développement ou à des risques particuliers. Cela inclut, entre autres, les programmes de soutien linguistique précoce, l'éducation spécialisée ou les consultations en pédopsychiatrie²¹. Les offres de stimulation du langage s'adressent notamment aux enfants allophones ou à risque de retard langagier et reposent sur des mesures telles que les groupes de jeux à visée linguistique ou les ateliers pour parents et enfants.

3.4 Politiques et pratiques de la petite enfance dans le canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, les politiques mises en place visent à répondre à des enjeux multiples : assurer un environnement sûr et éducatif pour les enfants, soutenir les parents dans leur rôle, favoriser l'équité des chances et permettre la conciliation entre vie professionnelle et familiale²². Chaque année, le nombre de naissances et la diversité des besoins familiaux justifient un cadre structuré et cohérent pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants.

L'organisation de l'accueil de jour des enfants repose sur un cadre institutionnel solide et des bases légales claires. La Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) fixe les principes de fonctionnement et de contrôle des structures d'accueil, qu'il s'agisse de lieu d'accueil de jour, de centres de vie enfantine ou d'accueils familiaux. Le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) est chargé d'autoriser et de superviser ces établissements afin de garantir la sécurité, la qualité éducative et le respect des normes. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), quant à elle, coordonne et finance les réseaux d'accueil sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les communes et les institutions privées. Ces

¹⁷ Burger, K., Neumann, S., & Brandenburg, K. (2017). Études sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse : Aperçu de la situation actuelle et recommandations politiques. Jacobs Foundation.

¹⁸ OFS, 2021

¹⁹ Conus, X., & Knoll, A. (2020). Politiques et usages autour de l'accueil extrafamilial institutionnel des jeunes enfants en Suisse : entre disparités et inégalités. *Enfances, Familles, Générations*, (35)

²⁰ Conseil fédéral 2021

²¹ Ibid

²² État de Vaud. (2018). Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse : Lignes directrices. Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

réseaux permettent de structurer l'offre, d'assurer une couverture territoriale équitable et d'harmoniser les prestations entre différents types de structures. La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) assure, de manière transversale, la coordination et le suivi des politiques liées à l'enfance, incluant protection, prévention et participation. La DGEJ et la Direction générale de la santé (DGS) ont développé et tiennent à jour des outils pratiques pour soutenir les parents, comme le Carnet d'adresses Petite Enfance, qui centralise toutes les informations sur les services disponibles, de la garde à l'accompagnement éducatif et parental.

Au-delà de la garde...

La politique vaudoise de la petite enfance poursuit des objectifs d'encouragement précoce et de soutien à la parentalité. L'idée est de créer un environnement favorable au développement des enfants dès la naissance, de favoriser leur inclusion sociale et d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives. Ces politiques s'inscrivent dans une approche globale, combinant qualité éducative, sécurité, accessibilité et équité.

Malgré les avancées, le Canton fait face à plusieurs défis. La pression sur les places d'accueil reste forte. La coordination entre de nombreux acteurs — communes, réseaux, FAJE, SCAJE, associations et parents — est complexe et nécessite un suivi constant. De plus, l'inclusion et la diversité demandent une attention particulière, afin de garantir que tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins éducatifs spécifiques ou provenant de milieux défavorisés, puissent bénéficier d'un accueil adéquat. Le financement, partagé entre le Canton, les Communes et les partenaires privés, doit rester soutenable tout en maintenant la qualité des services.

Pour répondre à ces enjeux, le Canton a récemment transformé l'ancien Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) en SCAJE, renforçant ainsi les moyens institutionnels pour planifier, coordonner et développer l'offre d'accueil. L'objectif est d'améliorer la qualité, d'harmoniser les tarifs, d'augmenter le nombre de places et de mieux répondre aux besoins des familles, tout en consolidant une approche globale de la petite enfance, centrée sur le bien-être de l'enfant et le soutien à la parentalité.

3.5 Politiques et pratiques de la petite enfance à Lausanne

Évolution de la politique de la petite enfance à Lausanne²³

La politique de la petite enfance à Lausanne jusqu'à aujourd'hui a principalement été traitée à travers l'angle de l'accueil de jour et non sur l'ensemble des dimensions qui la compose (soutien à la parentalité, prévention, santé).

La politique d'accueil de jour de la petite enfance à Lausanne s'est construite progressivement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, en réponse à des besoins sociaux, économiques et éducatifs croissants. Son évolution peut être retracée en 3 grandes étapes structurantes, qui ont façonné le dispositif actuel du Réseau-L.

I. Les débuts et la phase pionnière (1949 - 1969)

La création de la garderie municipale de Bellevaux en 1949 marque le point de départ de l'engagement de la Ville de Lausanne dans l'accueil extrafamilial de la petite enfance. Initialement conçues comme une réponse sociale destinée aux familles modestes, en particulier aux mères contraintes de travailler, les premières garderies municipales posent déjà les grands enjeux qui traverseront durablement la politique publique : le nombre de places, leur localisation, leur financement, les critères d'accès et la qualité de l'encadrement. Durant cette période, l'offre se développe lentement, en complément d'un tissu de structures privées et la Ville affirme progressivement son rôle de pilotage.

²³ Selon l'annexe 2 de la réponse du postulat de M. Benoît Gaillard (29.09.2022) : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins »

II. La structuration et la formalisation de la politique publique (1969 - années 1990)

À partir de la fin des années 1960, la Municipalité engage une réflexion plus globale sur l'accueil de jour. Les débats politiques et les mobilisations citoyennes, notamment portées par des parents, conduisent à une redéfinition progressive des objectifs de la politique d'accueil : l'accueil ne répond plus uniquement à des contraintes économiques, mais aussi à des enjeux éducatifs et de socialisation de l'enfant.

Le rapport-préavis de 1985 constitue un moment charnière. Il clarifie les types de structures, les critères d'accès, les modalités tarifaires et instaure un système unifié de subventionnement, intégrant pleinement les structures privées dans un partenariat public-privé. Cette période est également marquée par un fort développement de l'offre, une professionnalisation accrue du personnel, une amélioration de la qualité de l'encadrement et la mise en place d'outils de planification et d'information aux parents.

III. La cantonalisation et la création du Réseau-L (2003–2019)

Dès les années 2000, face à une demande en constante augmentation, la politique lausannoise s'inscrit dans un cadre cantonal renforcé avec l'adoption de la LAJE et la création de la FAJE. Ce nouveau cadre permet une accélération significative du développement des places, un financement coordonné entre l'État, les Communes et les employeurs, ainsi qu'une harmonisation des standards de qualité.

À Lausanne, cette évolution se concrétise par la mise en place du Réseau-L, qui consolide l'existant, renforce la coordination entre acteurs et étend l'offre à l'ensemble du parcours de l'enfant, de la petite enfance à l'accueil parascolaire, y compris durant les vacances. La politique d'accueil de jour est alors pleinement reconnue comme un levier central de conciliation famille-travail, d'égalité des chances, de socialisation et de prévention.

Ainsi, depuis 1949, la politique d'accueil de jour de la Ville de Lausanne est passée d'initiatives pionnières à un dispositif structuré, intégré et reconnu à l'échelle cantonale. Le Réseau-L constitue l'aboutissement de cette évolution, en offrant un cadre cohérent, durable et inclusif, capable de répondre aux besoins diversifiés des enfants et des familles, tout en s'adaptant aux enjeux sociaux contemporains.

Durant toutes ces années de développement, la Ville de Lausanne a ouvert ou financé plusieurs prestations centrées sur la socialisation et la prévention, en particulier pour les familles ayant un accès limité aux dispositifs de conciliation, comme les jardins d'enfants, l'Espace récréatif de la Grenette ou l'Espace de rencontre parents-enfants, qui offrent des occasions de rencontre et d'échange pour les enfants et leurs familles. Par ailleurs, dans le cadre de plusieurs postulats, la Commune a mis en place des prestations visant à soutenir la socialisation des enfants et des familles. Malgré ces initiatives, il apparaît que la demande reste supérieure à l'offre disponible, ce qui souligne la nécessité de poursuivre le développement de dispositifs adaptés. Dans le cadre des programmes de législature 2016-2021 et 2021-2026, la Municipalité a soutenu la mise en œuvre d'un important programme de création de places visant à couvrir 100 % des besoins de conciliation. Cela a conduit à la création de plus de 745 places préscolaires²⁴.

Les 2 postulats à l'origine de ce rapport illustrent la nécessité de développer une politique de la petite enfance large et transversale, dépassant largement la notion de garde.

La notion de transversalité est centrale, dans le sens où l'objet, « l'encouragement au développement de la petite enfance », dépasse largement ce champ et comprend des dimensions en matière de santé, de social, de scolarité ou encore de participation, qui se manifestent par exemple dans la composition du COPIL (voir ci-dessous). En effet, pour mener une politique de développement de la petite enfance, il s'agit de pouvoir s'appuyer sur une très large palette d'acteur-trice-s.

²⁴ Rapport statistique Réseau-L 2025.

En outre, ce dispositif d'encouragement au développement de la petite enfance vise aussi à s'inscrire et à s'ancrer dans des processus de développement de l'enfance bien au-delà de la période concernée par ce rapport afin d'assurer, tout au long du développement et jusqu'à l'âge adulte, un soutien cohérent et continu des politiques publiques.

4. Méthodologie

Pour répondre au postulat du Conseil communal de Lausanne, visant à faire un état des lieux de l'encouragement à la petite enfance, nous avons adopté une méthodologie combinant recherche théorique et démarche collaborative avec les acteurs concernés. L'objectif était d'effectuer un état des lieux solide, réaliste et adapté au contexte de la ville.

Dans un premier temps, une revue documentaire a été réalisée. Elle a permis de recenser et d'analyser les cadres légaux, les politiques publiques et les dispositifs existants en matière de petite enfance, à l'échelle cantonale et locale. Des études et bonnes pratiques d'autres cantons suisses et d'Europe ont également été examinées. Cette étape a servi à établir une base solide pour comprendre les enjeux et définir les priorités pour l'encouragement à la petite enfance à Lausanne.

Parallèlement, un Comité de pilotage (COPIL) a été constitué, réunissant des acteurs de la ville et du canton, des professionnel-le-s de l'enfance et des partenaires associatifs. Le COPIL s'est réuni trois fois pour des séances de quatre heures, afin d'échanger sur les données recueillies et de coconstruire les axes stratégiques, objectifs et mesures concrètes. Ces discussions ont permis de transformer les constats théoriques et les informations de terrain en recommandations pratiques, adaptées aux besoins locaux. La méthode retenue repose sur une implication active du COPIL à chaque étape clé de la démarche. Celui-ci a été pleinement associé aux temps de réflexion, d'échanges, de priorisation et de validation, afin de favoriser une construction collective des axes de développement et d'assurer leur adéquation avec les enjeux du projet.

Cette approche participative s'est traduite par un travail conséquent d'identification et de priorisation des enjeux et des mesures. Les contributions du COPIL ont été analysées, croisées et hiérarchisées de manière progressive, permettant de clarifier les priorités et de faire converger les points de vue. Ce processus a conduit à la définition générale et à la définition d'axes de développement partagés, issus d'un socle commun consolidé, correspondant aux priorités jugées essentielles et faisables par l'ensemble des parties prenantes.

À titre complémentaire, une cartographie des lieux d'encouragement à la petite enfance a été réalisée et figure en annexe. Elle recense les cabinets de pédiatres, centres de vie infantine, jardins d'enfants, lieux de rencontre parents-enfants, places de jeux, infirmières de la petite enfance, établissements scolaires 1-2 P, lieux d'accueil familial et maisons de quartier de la Fondation pour l'Animation socioculturelle lausannoise. Cette cartographie offre une vision complète de l'offre existante et permet de repérer les zones où des besoins restent à combler.

Cette méthodologie, combinant analyse documentaire, cartographie et co-construction avec les acteurs, permet de garantir que le plan stratégique repose sur des données fiables, tout en étant pertinent pour le terrain et applicable concrètement à Lausanne.

Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'un dispositif structuré, présenté dans le chapitre 6, permettant de passer des orientations stratégiques à des actions opérationnelles. Cette vision partagée se décline aujourd'hui en un dispositif opérationnel structuré, conçu pour transformer nos orientations en résultats tangibles. Il s'articule autour d'axes de développement qui dictent la trajectoire du projet et, pour donner corps à cette ambition, chaque axe est soutenu par des mesures concrètes, garantissant une mise en œuvre agile et une réponse précise aux besoins identifiés lors de notre état des lieux.

5. Définition

Une définition coconstruite et itérative

La définition que nous présentons aujourd'hui est le fruit d'une véritable démarche de co-construction réalisée lors des séances du COPIL. Loin d'être un concept figé, elle a été forgée par une méthodologie itérative : nous avons croisé les données quantitatives et qualitatives avec la vision stratégique des membres. Ce processus de « va-et-vient » entre l'analyse technique et la confrontation des points de vue nous a permis d'affiner progressivement les termes, garantissant ainsi une définition à la fois rigoureuse, opérationnelle et parfaitement alignée avec les enjeux de notre projet :

« L'encouragement au développement de la petite enfance a pour objectif la promotion de la santé et du bien-être de l'enfant, en accompagnant les familles depuis la grossesse jusqu'à la fin de la première année scolaire. Elle inclut les dimensions cognitive, physique, relationnelle et psycho-sociale, tant au sein de la famille qu'avec l'ensemble des personnes qui participent à son environnement.

Ce dispositif vise prioritairement à favoriser le développement global et harmonieux de l'enfant, dans une perspective d'équité des chances. »

5.1 De l'encouragement précoce à l'encouragement au développement de la petite enfance

Dans le cadre de ce projet, nous avons choisi d'utiliser le terme « encouragement à la petite enfance » plutôt que celui d'« encouragement précoce ». Ce choix repose sur plusieurs constats, tant au niveau des débats politiques qu'au niveau de la pratique sur le terrain.

Tout d'abord, dans les discussions actuelles au niveau national et dans les nouveaux cadres de référence liés à la petite enfance, on observe une préférence pour le terme « encouragement à la petite enfance ». Ce vocabulaire met l'accent sur l'accompagnement global et continu des enfants dès les premières années de vie, plutôt que sur une approche strictement « précoce » qui peut être perçue comme ciblée ou interventionniste. Il reflète mieux les politiques contemporaines qui visent à soutenir le développement harmonieux des enfants et à favoriser leur bien-être dans un cadre inclusif.

Ensuite, lors des travaux du Comité opérationnel (COPIL), il est apparu que le terme « encouragement précoce » n'était pas toujours parlant pour les acteurs de terrain, qu'il s'agisse des professionnel-le-s de la petite enfance ou des familles. Certains le percevaient comme technique, abstrait ou trop ciblé sur des interventions précoces ponctuelles, alors que le projet visait à renforcer un accompagnement global et quotidien des enfants et de leurs familles. Le terme « encouragement au développement de la petite enfance » a donc été retenu pour sa clarté, sa dimension positive et sa capacité à parler à l'ensemble des acteurs impliqués.

Ainsi, ce choix terminologique traduit à la fois une cohérence avec les cadres politiques actuels et une adéquation avec les pratiques et perceptions des professionnels et des familles. Il permet de mettre l'accent sur l'ensemble des actions et mesures visant à soutenir le développement des jeunes enfants, dans toutes leurs dimensions, plutôt que de limiter la réflexion à des interventions dites « précoces ».

6. Dispositif de la petite enfance

Un dispositif tourné vers l'impact.

Cette vision partagée se décline aujourd'hui en un dispositif opérationnel structuré, conçu pour transformer nos orientations en résultats tangibles. Ce dispositif s'articule autour d'axes de développement qui dictent la trajectoire du projet. Pour donner corps à cette ambition, chaque axe est soutenu par des mesures concrètes, garantissant une mise en œuvre agile et une réponse précise aux besoins identifiés lors de notre état des lieux.

Axes de développement de la petite enfance

I. Accessibilité et équité dans l'accès aux prestations

Objectifs stratégiques	Mesures prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> – Assurer un accès équitable et sans obstacles aux services pour l'ensemble de la population. – Veiller à une porte d'entrée unique pour toutes les familles. – Favoriser la participation active de la population dans la conception, l'évaluation et l'amélioration des services en y intégrant un dialogue inclusif. – Sensibiliser et toucher toutes les familles, y compris celles qui ne viennent pas spontanément. – Accroître la visibilité des offres existantes auprès de tous les publics. – Identifier les personnes facilitatrices pour l'accès au dispositif et mettre en place des solutions adaptées. 	<ul style="list-style-type: none"> – Diffuser les informations via différents canaux et en multilingue, avec des modalités variées. – Regrouper les offres autour d'une porte d'entrée unique et proposer des lieux d'accueil facilement accessibles, intégrés dans le quartier (transports publics, accessibilité administrative, etc.). – Aménager les horaires des prestations en fonction des réalités des familles. – Renforcer l'accessibilité universelle (y compris aux parents qui ne travaillent pas). – Proposer des prestations spécialisées (psychomotricité, logopédie, psychologie) accessibles dans les milieux préscolaires.

II. Coordination entre les services pour répondre aux besoins des enfants et familles

Objectifs stratégiques	Mesures prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> – Placer l'enfant au centre des politiques sociales et familiales. – Créer une base commune d'informations partagées, incluant la cartographie des lieux d'encouragement au développement de la petite enfance. – Favoriser le travail en réseau, en mettant l'enfant au centre du dispositif. – Proposer des solutions de garde adaptées pour permettre aux parents de participer aux activités. 	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser des évènements et rencontres pour renforcer l'échange d'informations et d'expériences. – Développer le travail en réseau centré sur la famille. – Renforcer la représentation de l'expertise terrain de la petite enfance au sein des organes décisionnels et dans les quartiers. – Promouvoir une communication bidirectionnelle, écoutant les familles autant qu'en les informant.

III. Développement et suivi d'une politique publique en petite enfance

Objectifs stratégiques	Mesures prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser la transversalité afin de prévenir les silos professionnels. – Promouvoir une action intégrée en rompant avec des dispositifs pensés séparément, pour relier encouragement et accueil. – Développer des partenariats favorisant la cohérence et la complémentarité des actions inclusives dans le quartier. – Assurer une coordination structurelle et une articulation efficace avec les autres politiques publiques (santé, scolaire, social). 	<ul style="list-style-type: none"> – Engager une réflexion sur l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques à destination des professionnels du terrain, intégrant des formations transversales. – Evaluer et mettre en œuvre des actions visant à renforcer la qualité de l'accueil et à garantir un environnement inclusif. – Adapter la commission permanente de la Plateforme Petite Enfance dans le cadre de la nouvelle législature, notamment par l'élargissement des parties prenantes.

7. Conclusion

Aujourd'hui, la politique de la petite enfance ne peut plus se réduire à une simple offre de garde. Elle doit placer l'enfant au centre de chaque décision, en construisant un environnement où son développement, sa socialisation et son bien-être deviennent des priorités stratégiques. À Lausanne, les acteurs qui gravitent autour de l'enfant sont clairs : les premières années de vie ne sont pas des années « en attente », elles sont le moment clé pour agir sur les fondements de l'équité des chances et prévenir les fragilités futures.

Le dispositif lausannois a évolué pour dépasser les logiques fragmentées. Du simple accueil de jour à une approche globale d'encouragement au développement de la petite enfance, il s'agit désormais de créer un écosystème cohérent et intégré, où santé, écoles, vie de quartier, services de prévention et programmes de socialisation travaillent en réelle coordination autour de l'enfant et de sa famille. Le Réseau-L illustre parfaitement cette ambition : offrir un accompagnement qui soutient l'enfant dans toutes ses dimensions, qu'elles soient affectives, cognitives, sociales et motrices, tout en répondant aux besoins spécifiques des familles.

Pour autant, le chemin reste ouvert. Harmoniser le système, anticiper les nouvelles fragilités et coordonner les acteurs exigent une vigilance constante et une capacité d'innovation continue. La mise en place d'un dispositif structuré est essentielle, mais le vrai défi réside dans l'amélioration réelle de la vie et des chances de chaque enfant.

À Lausanne, cette ambition se traduit par une politique où l'enfant devient le véritable point de départ et le fil conducteur de toutes les interventions. Faire de la petite enfance un point d'ancrage de la ville, ce n'est pas seulement investir dans des structures, c'est repenser la société dès ses premiers pas, en offrant à chaque enfant les conditions pour grandir sereinement et contribuer à un avenir inclusif et prometteur.

8. Bibliographie

- BAK Economics AG. (2020). Modèle global économique pour l'analyse relative à la politique de la petite enfance [Résumé]. Jacobs Foundation.
- Boyden, J. (2015). *Childhood and adolescence : Global perspectives*. Routledge.
- Broyon, M.-A., Memishi, A., & Akkari, A. (2025). Les espaces et dispositifs d'encouragement précoce dans le canton de Genève : Consultation et perspectives. Université de Genève, Équipe de recherche en dimensions internationales de l'éducation (ERDIE) ; Bureau de l'intégration et de la citoyenneté.
- Burger, K., Neumann, S., & Brandenburg, K. (2017). Études sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse : Aperçu de la situation actuelle et recommandations politiques. Jacobs Foundation.
- Commission suisse pour l'UNESCO. (2019). *Instaurer une politique de la petite enfance : un investissement pour l'avenir*. Commission suisse pour l'UNESCO.
- Conseil fédéral. (2021). [Insérer ici le titre du rapport ou document spécifique si connu]. Chancellerie fédérale.
- Conus, X. (2023). La délicate articulation du réseau du soutien à la parentalité de jeunes enfants dans un canton suisse. *Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit / Revue suisse de travail social*, 31(2023_4).
- Conus, X., & Knoll, A. (2020). Politiques et usages autour de l'accueil extrafamilial institutionnel des jeunes enfants en Suisse : entre disparités et inégalités. *Enfances, Familles, Générations*, (35).
- Edelmann, D. (2010). Frühe Förderung von Kindern aus Familien mit Migrationshintergrund – von Betreuung und Erziehung hin zu Bildung und Integration. Dans M. Stamm & D. Edelmann (éds.), *Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung. Was kann die Schweiz lernen*. Zürich.
- Maleq, K. (2023). Analyse de l'émergence de la Commission suisse pour l'UNESCO comme actrice centrale dans l'élaboration d'une politique de la petite enfance en Suisse. *L'éducation en débats : Analyse comparée*, 9, 40–53.
- Nationale Zentrum Frühe Hilfen (NZFH). (2009). *Begriffsbestimmung Frühe Hilfen*. Dans *Bundesinitiative Frühe Hilfen*.
- OCDE. (2008). *Élèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux : Politiques, statistiques et indicateurs*. OECD Publishing.
- OCDE. (2021). *Starting strong 2021: Early childhood education and care*. OECD Publishing.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2021). [Insérer ici le titre de la publication ou de la table de données]. OFS.
- OMS. (2020). *Nurturing care for early childhood development*. World Health Organization.
- Rapport statistique Réseau-L 2025, Lausanne.

9. Annexe**Constitution du comité de pilotage**

- M. Bernard Borel, chef ad-intérim du Service de santé et prévention, Ville de Lausanne
- Mme Sarah Depallens, cheffe dès le 1^{er} octobre 2026 du Service de santé et prévention, Ville de Lausanne
- Mme Karin Barraud, cheffe du Service de psychologie scolaire, Ville de Lausanne
- Mme Muriel Débaz, déléguée à la politique familiale, Ville de Lausanne
- Mme Coralie Henz, consultante petite enfance (CMS)
- Mme Nadine Zimmermann, infirmière responsable des infirmières petite enfance Lausanne et couronne lausannoise, FSL-AVASAD
- M. Grégory Zeier, pédiatre FMH – membre du comité du Groupement des Pédiatres Vaudois
- Mme Madeleine Taddei, responsable des programmes santé des enfants et des jeunes, OMC, Canton de Vaud
- Mme Marie-Claude Grivat, adjointe du médecin cantonal en charge de la santé des enfants et des jeunes OMC, Canton de Vaud
- M. Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, DGEJ, Canton de Vaud
- Mme Vanessa Florimonte, chargée de mission pour l'encouragement précoce et le soutien à la parentalité, OMC, Canton de Vaud
- Mme Floriane Moulin, doctorante FNS, HEP Vaud
- M. Olivier Cruchon, chef du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, Ville de Lausanne
- M. Philippe Hofstetter, directeur de l'établissement primaire de Prélaz, Lausanne
- Mme Martine Terribilini, directrice de l'établissement primaire d'Entre-Bois, Lausanne
- M. Bertrand Martinelli, chef du Service de la petite enfance, Ville de Lausanne
- Mme Morgane Dupuis, chargée de projet pour l'encouragement précoce et le soutien à la parentalité, Ville de Lausanne